



Envoyé en préfecture le 13/02/2024

Reçu en préfecture le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

ID : 011-211101167-20240212-2024_031A-AR



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE

Commune de CUXAC D'AUDE

Arrêté n°2024-031

Domaine : Institutions et vie politique. Délégation de fonctions

Objet : Délégation de fonction à Monsieur BERTO David

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CUXAC-d'AUDE,

Vu l'article L 2122 – 18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n ° 2024 – 02 en date du 6 février 2024, par laquelle Conseil Municipal a fixé à huit le nombre d'Adjoints au Maire,

Vu le procès verbal d'élection du Maire et des adjoints en date du 6 février 2024,

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur David BERTO, 1er Adjoint dans l'ordre du tableau, est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour exercer mes fonctions dans les domaines suivants:

Aménagements urbains – Travaux - Mobilité

Notamment pour:

- Assurer la gestion et l'entretien courant du domaine public (bâtiments, voirie)
- Mettre en œuvre les opérations de construction, d'entretien et de maintenance des bâtiments communaux
- Assurer le suivi courant des dossiers relevant des Services Techniques
- Engager la rénovation énergétique des bâtiments communaux
- Développer des infrastructures en faveur des déplacements doux

ARTICLE 2: Monsieur David BERTO pourra signer tous actes se rapportant aux domaines visés à l'article 1, dans le respect des compétences du Conseil Municipal. La signature devra être précédée de la formule suivante: "par délégation du Maire"

ARTICLE 3: Le Maire de la commune de Cuxac d'Aude, la Directrice Générale des services et le Trésorier de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

ARTICLE 4 : Copie du présent arrêté sera transmis à M. le sous-préfet

Envoyé en préfecture le 13/02/2024

Reçu en préfecture le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

ID : 011-211101167-20240212-2024_031A-AR



ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

FAIT à CUXAC-d'AUDE, le 12 février 2024

Le Maire

Grégory DELFOUR

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping strokes.

